

FM/CLL N° 18050

Contacts Ifop : Frédéric Micheau / Cécile Lacroix-Lanoë

Tél : 01 45 84 14 44



pour



Indicateur ARE avancé des difficultés des entreprises

Vague 3 : Troisième trimestre 2009

Les principaux enseignements
Octobre 2009

Sommaire

Pages

- 1 - La méthodologie.....	1
- 2 - Les principaux enseignements	3
<i>Un troisième trimestre marqué par la diminution des procédures de prévention.....</i>	<i>4</i>
<i>Plus de la moitié des dossiers en procédure de prévention sont sauvés</i>	<i>5</i>

- 1 -

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Etude réalisée par l'Ifop pour :	L'Association pour le Retournement des entreprises
Echantillon	Échantillon de 61 membres de l'association (sur 130), experts impliqués de façon régulière dans les opérations de retournement, de refinancement ou de restructuration.
Mode de recueil	Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI - Computer Assisted Web Interviewing).
Dates de terrain	Du 30 septembre au 21 octobre 2009

- 2 -

Les principaux enseignements

Cette **troisième vague de l'indicateur ARE avancé des difficultés des entreprises** est marquée par une meilleure participation des membres de l'Association pour le Retournement des entreprises. Ainsi, 61 membres (sur 130 au total) ont répondu à l'enquête menée par l'Ifop, contre 30 pour la deuxième vague et 46 pour la première. Cette augmentation significative du nombre de répondants explique en partie les fortes variations observées sur certaines questions.

Un troisième trimestre marqué par la diminution des procédures de prévention

Le nombre de dossiers ouverts au cours du troisième trimestre diminue nettement par rapport au trimestre précédent.

En moyenne, chaque membre de l'association a ouvert 0,8 dossier au cours du trimestre écoulé, contre 1,7 au deuxième trimestre et 2,0 au premier. Les deux tiers des répondants (66%) n'ont pris en charge aucun nouveau dossier entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2009. Ainsi, au total, le nombre de nouveaux dossiers reste inchangé (48 dossiers ce trimestre contre 50 le trimestre précédent) malgré l'augmentation significative du nombre de répondants.

Alors qu'à la fin du premier trimestre, les membres de l'Association pour le Retournement des Entreprises traitaient en moyenne 4,1 dossiers et 4,8 à la fin du deuxième, ils travaillaient en moyenne sur 3,5 dossiers à la fin du troisième trimestre. Au total, les membres de l'ARE traitaient 211 dossiers au 30 septembre.

L'analyse du profil des entreprises mises sous traitement durant le 3^{ème} trimestre fait apparaître une remontée des difficultés dans l'industrie.

L'industrie redevient le secteur le plus touché par les difficultés et représente près de la moitié des nouveaux dossiers pris en charge par les membres de l'ARE (46% contre 36% lors du trimestre précédent). Néanmoins, des différences se profilent dans le détail des résultats. Ainsi, le secteur automobile, très fortement affecté au début de l'année puisqu'il représentait 11% des dossiers en traitement à la date du 31 mars, ne représente au début du troisième trimestre que 5% des dossiers pris en charge par les membres de l'ARE.

Le secteur des services voit sa part fortement diminuer au sein des entreprises aidées (15%) par rapport au précédent trimestre mais demeure bien présent au sein des dossiers pris en charge par les membres de l'ARE. La part des entreprises du commerce demeure stable (13%).

La taille des entreprises concernées reste globalement la même. Celle-ci s'établit à 1148 salariés en moyenne pour les dossiers ouverts au cours du dernier trimestre (identique au trimestre précédent), même si la proportion de très grandes entreprises tend à décroître : les entreprises de plus de 250 salariés représentent désormais un tiers des dossiers (31%) alors qu'elles en constituaient près de la moitié à la fin du premier trimestre (46%).

Le chiffre d'affaires des entreprises aidées par les membres de l'ARE augmente notablement

Alors qu'au début du troisième trimestre, le chiffre d'affaires moyen s'établissait à 170 millions d'euros, il atteint pratiquement 1,3 milliards d'euros au 30 septembre.

La dette moyenne des entreprises aidées poursuit son augmentation sur un rythme élevé – traduisant la forte progression des dossiers financés dans le cadre des LBO – passant de 136 millions d'euros à 252 millions.

Plus de la moitié des dossiers en procédure de prévention sont sauvés

125 dossiers ont été fermés au cours du trimestre écoulé, soit une moyenne de 2,5 dossiers par mandataire de l'ARE. Cette moyenne est bien plus élevée que celles enregistrées lors des précédentes vagues (1,0 au deuxième trimestre et 0,7 au premier). Celle-ci est tirée vers le haut par les 10% de membres de l'association ayant ouvert plus de six dossiers ce trimestre (contre 3% seulement au trimestre précédent).

Conformément aux vagues d'enquête précédentes, la grande majorité des dossiers fermés sont des dossiers sauvés (54%). Néanmoins, pour ce troisième trimestre, la part de dossiers en redressement judiciaire continue sa progression, traduisant la forte dégradation des situations traitées. Ils représentaient 7% des dossiers fermés au premier trimestre, 10% au deuxième et 18% au troisième. Les dossiers en sauvegarde (4%) sont très minoritaires, alors qu'ils représentaient près du quart des modes de fermeture au deuxième trimestre.

Ainsi, l'indicateur ARE avancé des difficultés des entreprises prouvent encore une fois l'importance des procédures de prévention : dans la majorité des cas, les entreprises sont sauvées après avoir engagé une telle procédure.